



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 09/03/2020

Reçu en préfecture le 09/03/2020

Affiché le 09/03/2020

ID : 083-218300036-20200303-DCM2020_001-DE



Délibération N° 2020-001

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le trois mars, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Raymond BORIO, Adjoint.

Présents : Mmes, MM. Hugues MARTIN, Aude ABIME, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER et Fabien MICHEL.

Excusés : Nathalie PEREZ LEROUX représentée par Aude ABIME,

Alain POILPRÉ représenté par Raymond BORIO,

Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI,

Siegfried JAEGER représenté par Roger MALAMAIRE.

Absentes : Laurence COLLADO, Maylis COSTAMAGNO.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 09

Nombre de Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE EXERCICE 2019

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection d'un président dans les séances où le compte administratif est débattu. Monsieur Raymond BORIO a été élu Président pour la délibération portant sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal de la Commune.

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal de la Commune qui s'établit ainsi :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	785 461.82 €
Recettes	890 583.41 €
Résultat de l'exercice	105 121.59 €
Résultat N-1 reporté	168 947.95 €
Résultat de clôture	274 069.54 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	1 248 961.14 €
Recettes	605 785.42 €
Résultat de l'exercice	- 643 175.72 €
Résultat N-1 reporté	303 109.45 €
Résultat de clôture	- 340 066.27 €

RESULTAT TOTAL DE CLOTURE	- 65 996.73 €
----------------------------------	----------------------

Le Conseil Municipal, *hors la présence du Maire*, après en avoir délibéré, APPROUVE le compte administratif 2019 du budget principal de la Commune.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président de séance : Raymond BORIO, Adjoint au Maire

Délibération du Conseil Municipal d'Ampus N° 2020-001

